

Editorial de Philippe Lochu

Dans l'une des scènes les plus connues de la Recherche, Proust raille la fascination des élites devant leur propre talent à écrire « d'une plume alerte, parfois même acérée » aussi bien du « sentiment de l'infini sur les bords du lac Victoria-Nianza » que sur « le fusil à répétition dans l'armée bulgare ». Gardienne de ce talent, la Cour des Comptes vient de publier coup sur coup deux rapports : sur les régiments de la Garde républicaine d'abord, sur la gestion des personnels de l'Éducation Nationale ensuite... Si la presse a célébré largement la profondeur et la nouveauté de ce travail, son caractère innovant, un « pavé dans la mare » (que de « pavés » jetés dans les « mares » des journalistes!), un lecteur mieux informé y trouvera avant tout des lieux communs illustrés de quelques singularités aux apparences scandaleuses, qui donnent un air d'indépendance d'esprit à un rapport qui ne sort, pour le reste, en rien des idées reçues.

L'examen de la législation n'est ni faux ni original.

Les observations sur les pratiques de rémunération n'ont rien d'inattendu, elles mélangent parfois de l'exception (une rémunération à 100 K€...) au cas général (des rémunérations bien plus faibles au regard des situations comparables à l'étranger), ou s'attardent à dénoncer des usages consacrés par la paresse intellectuelle ou l'avarice chronique de l'administration : les HSE qui rémunèrent toutes sortes de tâches qui sortent de leur destination statutaire réelle ou multiplication des HS qui contribue peut-être plus que l'avancement à différencier les salaires. Mais c'est le résultat d'une politique délibérée, voulue par le Trésor, qui a préféré de tous temps la distribution d'HS à des mesures de revalorisation salariale et à une refonte de la grille indiciaire. Seule absente au tableau de ce bilan, la politique salariale déflationniste des gouvernements successifs depuis 15 ans !

L'intérêt des magistrats pour le fonctionnement pédagogique de l'École suit une problématique qui n'est pas sans intérêt. Pour ces juristes, force est de constater l'écart entre les missions fixées à l'École par la Loi, la « réussite pour tous les élèves », un « suivi individuel de leur travail » et leur réalisation, obérée bien sûr par l'absence de volonté d'y mettre les moyens indispensables... L'objectif est-il tenable d'assurer un « suivi individuel » du travail dans plusieurs classes à 35 élèves ? D'assurer la « réussite » alors que la difficulté scolaire augmente avec la paupérisation et la désagrégation sociale qui frappe une partie grandissante de la population, et ceci en réduisant l'encadrement des élèves ? Ces questions ne sont pas posées.

Le 6 avril 2013 : rassemblement à Paris



SOMMAIRE :

Pages 1 et 2 : Editorial Page 3 : Postes : à la recherche du changement – CIO continuons à peser sur le débat Page 4 : Prendre la mesure d'une dévalorisation salariale Pages 5 et 6 : Capa hors-classe des agrégés Page 6 : Brèves du CTA Page 7 : Déclaration liminaire CTA Page 8 : Nouveau bac Langues



Le 6 avril 2013 : rassemblement à Paris



C'est que, selon les graves magistrats de cette Cour, l'objectif reste tenable à condition, non pas d'augmenter les moyens (qu'ils déclarent contre toute évidence, et au prix de quelques contorsions, en hausse constante), mais de redéployer ceux qui existent. Pour y parvenir, des mesures innovantes : des concours de recrutement régionaux, la bivalence des maîtres, la permutabilité des personnels de premier et second degré jusqu'en troisième, une réaffectation des personnels expérimentés en zones sensibles, l'affectation des professeurs sur choix des chefs établissements... Ajoutons certaines mesures statutaires de gestion : l'augmentation du temps de travail dans l'établissement hors temps des cours, l'annualisation du temps de travail, l'individualisation des salaires. Un catalogue de mesures dont les plus récentes remontent pour leur conception aux années 70 ou 80, sous des présupposés périmés et pour des raisons d'économies budgétaires déjà prioritaires à l'époque.

Comment une élite sociale, largement coupée par ses origines familiales, ses modes de vie, sa résidence, des réalités sociales qu'elle ne découvre que sublimée en statistiques et encartée en liasses estampillées, peut-elle se croire habilitée à dicter, sur la base de ses intérêts et de ses préjugés, depuis le 1er Arrondissement de Paris, des réformes qui dépassent ses compétences? Peut-être serait-il temps, dans une démocratie, d'entendre les acteurs des réformes à conduire, plutôt que de leur en imposer en restant sourd à leurs arguments? Si nous récusons la plupart des préconisations d'un tel rapport, ce n'est pas par conservatisme, car nous savons que ce qui existe ne mérite pas d'être conservé, du moins pas en l'état. Mais la méthode retenue impose un réformisme dogmatique, fondée sur une norme essentiellement budgétaire, contre une réforme pragmatique, fondée sur l'expérience professionnelle d'un travail, éclairée par des principes de didactique et une certaine idée de l'École.

Ne nous y trompons pas. L'acte de la Cour des Comptes n'est pas administratif, mais politique. A travers ce rapport, l'élite de l'Administration entend dicter à un Ministre les conditions de sa politique scolaire. Et par delà l'épisode, configurer une société à ses normes. **C'est inacceptable.**



Le 6 avril 2013 : rassemblement à Paris

POSTES : A LA RECHERCHE DU CHANGEMENT

Les collèges et lycées de notre académie ont eu depuis quelque temps leurs DHG (dotations horaires globales) et ont dû remonter les TRMD (tableaux récapitulatifs des moyens par disciplines). Ils ont pu constater que peu de choses ont changé par rapport aux années précédentes. Le bilan entre créations et suppressions de postes reste toujours négatif.



Francis FUCHS

L'inacceptable inéquation

Cette année, l'académie de Strasbourg avait pourtant bénéficié d'un apport de 34 ETP (emplois à temps plein) pour le second degré (Collèges, LEGT et LP) alors que depuis 2002, l'académie de Strasbourg avait perdu près de 1 000 postes dans le second degré (soit près de 10 % de son potentiel).

Cette inversion de tendance aurait dû entraîner normalement la même inversion dans les établissements du second degré en 2013/2014. Or le bilan total du solde entre les créations et les suppressions de postes laisse apparaître **un déficit de 114 postes**. Ce sont également 40 collègues qui seront victimes de mesures de carte scolaire en particulier dans les disciplines technologiques.

Des suppressions tous azimuts

Ce sont tous les types d'établissements et presque toutes les disciplines qui sont touchés. Sous prétexte d'une prévision de légère diminution des effectifs de sixième, les collèges de l'académie perdront 85 postes (44 dans le Bas-Rhin et 41 dans le Haut-Rhin). Sur les quelques 130 collèges, seuls 7 (dont 4 dans le Bas-Rhin et 3 dans le Haut-Rhin) ont un solde positif. Par contre 58 collèges (dont 36 dans le Bas-Rhin et 22 dans le Haut-Rhin) perdront encore des postes. Certains collèges comme Brunstatt, V. Hugo/Colmar ou Lamartine/Bischheim perdront 3 postes. Les ponctions toucheront également les lycées alors que les effectifs n'y diminuent pas. Les LEGT doivent rendre 19 postes (dont 10 dans le Bas-Rhin et 9 dans le Haut-Rhin). Le solde entre créations et suppressions de postes est également négatif dans 13 disciplines : Lettres (- 12), Allemand (- 8), Anglais (- 7) ou Histoire-Géographie (- 6).

L'oxygène tant attendu ne sera pas au rendez-vous. Les conditions d'exercice du métier ne s'amélioreront pas et les classes seront toujours aussi chargées. Dans notre académie les mauvaises pratiques des années 2002-2012 que nous avons subies et dénoncées se perpétuent malheureusement.

CIO CONTINUONS À PESER SUR LE DÉBAT

Le rapport de l'IGAS sur le SPO a été publié le 03.04.2013 ; il reprend les recommandations européennes : externalisation, mutualisation, professionnalisation des bonnes pratiques en matière d'orientation.

Suite à nos actions au niveau national, l'arbitrage sur la décentralisation a permis d'éviter le transfert du personnel aux régions.

Mais la place de l'Orientation reste mal assurée au sein de l'Education Nationale. En effet, la tentation est grande visiblement, de réduire son rôle et ses missions à de l'information sur les métiers et les formations, tandis que la prévention du décrochage, la contribution à la réussite scolaire de tous les élèves n'apparaissent que de façon anecdotique dans la circulaire de rentrée sur le décrochage.

Entre projet de loi sur la décentralisation, où certains aimeraient transformer les CIO en GIP, et place mal assurée au sein de l'EN, le nombre de COP continue à diminuer, les CIO à fusionner où à fermer, tandis que les labellisations se poursuivent.

La vigilance reste donc de mise et pour commencer :

Exigeons le cadrage national des missions et actions des CIO dont le réseau doit rester dans l'EN. Exigeons également un recrutement significatif des COPSY.

Sylvie Cado



PRENDRE LA MESURE D'UNE DEVALORISATION SALARIALE

Pour l'essentiel, ces observations sont antérieures à la publication par la Cour des Comptes de son rapport sur la gestion des personnels. Elles ont fait l'objet d'une démarche du S3 auprès des parlementaires de la majorité, qui lui ont fait bon accueil. Le rapport de la CdC passe discrètement sur la politique déflationniste des salaires de la fonction publique, pratiquée à bas bruit depuis une quinzaine d'années sous plusieurs gouvernements différents. Cette politique a fait l'objet d'une très intéressante analyse de la part de l'Observatoire des inégalités (13 février 2013).

1. Un constat simple d'abord. En partant d'une base 100 en 1998 pour l'indice des prix à la consommation, nous atteignons un indice 124 en 2013. La valeur annuelle du point d'indice était en 1998 de 50,29 €. Après une longue période de progression ralentie, il est resté gelé depuis 2011 à 55,36 €. Une progression suivant l'inflation l'aurait porté normalement à 62 € environ, soit une différence de 7 euros. Il en résulte, pour un professeur certifié au 7e échelon, un décalage du revenu par rapport à un montant de salaire qui serait resté calé sur l'inflation équivalent à 3 465 € bruts annuellement, pour un agrégé au même échelon 4 445 €. Soit pour l'un et l'autre, une baisse en valeur de leur rémunération équivalente à un mois et demi de salaire (brut).

Ces chiffres sont bien sûr à manier avec précaution: ils ne tiennent pas compte de l'évolution à la baisse de certains prix comme les biens manufacturés, par exemple, mais non plus à la hausse de certains autres comme les loyers et les biens immobiliers.

Chacun a bien compris que ce décalage ne sera jamais réduit, et qu'il en résulte un déclassement salarial durable. Ce fait a été remarqué par tous les observateurs indépendants et signalé comme unique en Europe et dans l'OCDE. L'État a fait le choix de réduire considérablement la rémunération de ses fonctionnaires, sans le dire explicitement. Sourdis qui rend possible d'incessantes campagnes d'opinions pour réclamer des baisses supplémentaires!

Cette politique est démotivante, mais elle a aussi des effets délétères sur les recrutements: dans une société où l'argent détermine largement l'accès à toutes sortes de biens matériels et immatériels qui conditionnent l'estime de soi et des autres, il devient plus difficile faire le choix libre d'un métier économiquement déclassé.

2. Aux effets de cette politique s'ajoute ceux de nouvelles restrictions. L'abrogation de la journée de carence a été annoncée pour 2014 mais cette annonce est contestée par plus d'une voix influente. Et surtout, l'élaboration des services restreint de plus en plus les conditions d'attribution des décharges et minoration des services statutaires (heures de chaires, effectifs des classes) tout en multipliant les majorations de service sur la base des effectifs des groupes. La charge de travail globale d'un professeur peut avoir augmenté depuis 10 ans, du fait de la diminution des horaires disciplinaires, de l'augmentation subséquente du nombre de classes dans un service, combinée encore à l'accroissement de leurs effectifs. Mais la rémunération globale de son travail aura, dans le même temps, baissé.

La question qui se pose à nous est évidemment de savoir quelles conséquences donner à ces constats. Il est assez improbable que l'État s'engage dans une politique volontaire de revalorisation des salaires. Il est même plus probable qu'il tente d'imposer un tour supplémentaire d'austérité à tous. D'où l'urgence d'une action collective pour inverser ces logiques qui vont vers un déclassement significatif de la situation salariale des actifs, mais aussi vers la paupérisation des retraités. Aux effets du gel des revenus d'activité pourrait s'ajouter, si la mesure en est décidée dans le cadre d'une nouvelle étape de la réforme des retraites, la désindexation des pensions sur les prix.

Une spirale désastreuse.

Philippe Lochu



CAPA

HORS-CLASSE DES AGREGES : LE RECTEUR CHOISIT L'ECHEC !



Sylvain GUILLAUME

La CAPA des Agrégés s'est réunie le 3 mai 2013 pour examiner les candidatures au tableau d'avancement à la Hors-Classe des agrégés. Les nominations définitives relèvent des commissions paritaires nationales. Elles sont donc prononcées après compilation des propositions académiques et examen par la CAPN des agrégés.

Nous constatons que depuis plusieurs années le nombre de promotions à la hors classe dont bénéficie l'académie de Strasbourg (il n'y a pas de contingent a priori par académie) n'est pas à la hauteur de la représentativité nationale de notre académie. Ainsi, l'an dernier, au lieu des 70 à 80 promotions auxquelles elle pouvait prétendre, elle n'en a obtenu que 59. **La raison est à voir dans la politique méritocratique malthusienne menée par le recteur de Strasbourg en matière de promotion à la hors classe.**

Après le Groupe de Travail réuni à la demande de la FSU le 8 avril en vue d'améliorer un projet initial inacceptable, un nouveau projet nous a été communiqué durant les vacances. Son analyse a hélas montré que le recteur n'a toujours pas pris la mesure de la gravité des retards cumulés.

La goutte qui a fait déborder le vase

En CAPA, aucun dialogue constructif n'a été possible, le recteur campant sur ses positions. Le vase a débordé quand Madame le Recteur a refusé de reconsidérer favorablement la situation d'un collègue [1] au motif qu'il aurait une note pédagogique « insuffisante ». Ce collègue ayant été inspecté pour la dernière fois en 2006 a changé d'échelon depuis ; ceci expliquant cela... Madame le Recteur décidait cependant de faire payer [2] à ce collègue ce défaut d'inspection dont elle est, elle-même, la première responsable ! **Injuste, inacceptable et inaccepté !**

Nous avons alors demandé une interruption de séance durant laquelle l'ensemble des organisations syndicales a rédigé le texte suivant qui sera porté au PV :

La parité syndicale unanime demande un redéploiement des 55 nouvelles appréciations « Exceptionnel » attribuées cette année prioritairement vers les collègues ayant le plus d'ancienneté dans le 11e échelon dès lors qu'ils n'ont pas démérité. La parité syndicale considère que deux avis « FAVORABLE » ne sont pas des signes de « démérite ».

Devant le refus d'être entendue par le recteur, la parité syndicale unanime fait le constat de l'échec total de la CAPA hors classe des agrégés.

La lecture de ce texte a mis fin à la CAPA, les élus refusant d'entériner un projet excluant de la promotion une trentaine de collègues disposant par ailleurs d'avis hiérarchiques au moins « favorable ».

Par la défense opiniâtre des intérêts de l'ensemble des collègues contre les dérives « managériales » rectorales et ministérielles, les élus FSU veulent avant tout promouvoir un syndicalisme critique et constructif :

la défense des intérêts de tous au bénéfice de chacun.

Bilan national des deux exercices précédents :

Année 2011 : 2304 collègues promus dont :

- 2073 avaient atteint le 11^e échelon
- 228 étaient au 10^e
- 3 étaient au 9^e échelon
- aucun n'était à un échelon inférieur au 9^e

Année 2012 : 2266 collègues promus dont :

- 1985 avaient atteint le 11^e échelon
- 279 étaient au 10^e
- 2 étaient au 9^e échelon (nés en 1950 et 1953)
- aucun n'était à un échelon inférieur au 9^e

Nous rappelons que pour un agrégé, le bénéfice financier de la promotion à la Hors-Classe n'intervient véritablement qu'après quatre années d'ancienneté dans le 11^e échelon. Pour la FSU, ***tout agrégé*** ayant eu un déroulement de carrière normal ***doit pouvoir bénéficier de la promotion pour sa retraite*** dès lors qu'il n'a pas «démérité».

Pour les commissaires paritaires agrégés FSU : Sylvain Guillaume

[1] Profil de ce collègue, en résumé: 57 ans, 5 ans d'ancienneté dans le 11^e échelon, titulaire d'un DEA, assurant des colles en CPGE depuis 25 ans, ayant collaboré à l'IREM durant 12 ans, double avis « Très Favorable » de la hiérarchie.

[2] Manque à gagner mensuel pour ce collègue à compter du 01/09/2013 dans le contexte de blocage du pouvoir d'achat que nous connaissons : 277.82 € bruts.



ZOOM

BREVES DU CTA (COMITE TECHNIQUE ACADEMIQUE)

Postes spécifiques :

Cette année ce sont 36 postes spécifiques académiques qui ont été implantés dans les établissements. Ces postes spécifiques concernent surtout 11 DNL (disciplines non linguistiques comme l'histoire-géographie) et 6 NTIC. Certains postes spécifiques ont été manifestement profilés pour «favoriser» des candidats préalablement «fléchés». Faut-il rappeler que la montée en puissance des postes spécifiques nuisent fortement à la fluidité du mouvement Intra ?

Offre de formation :

En collège : cette année, ce sont surtout 6 ouvertures de classes ULIS (unités localisées pour l'inclusion) : 4 dans le Haut-Rhin (Bel Air/Mulhouse, Walch/Thann, Dolto/Sierentz, Schwendi/Ingersheim) et 2 dans le Bas-Rhin (M. Alexandre/Lingolsheim, Bois Fleuri/Schweighouse).

En lycée : l'extension de la carte de formation concerne l'ouverture d'enseignements d'exploration en seconde (« Patrimoine » au lycée Koeberlé/Sélestat, « Santé et social » au lycée Henner/Altkirch), l'ouverture d'une Première ES (lycée Haut-Barr/Saverne, lycée Marchal/Molsheim) et la proposition de l'enseignement de spécialité « Informatique et sciences du numérique » en terminale S (Lycée Leclerc/Saverne et lycée Fustel/Strasbourg).



PETITION A SIGNER ET A FAIRE SIGNER SANS MODERATION

Enseignement de l'Histoire-Géographie :

une pétition intersyndicale, soutenue par le Collectif Aggiornamento histoire-géographie

<http://histoiregeo-urgence-allegements.net/>

DECLARATION LIMINAIRE DE LA FSU (CTA DU 22 MARS 2013)



Nous tenons d'abord à exprimer notre mécontentement sur votre manière de procéder et de dénaturer le dialogue social. Nos doléances portent de nouveau sur la communication des documents indispensables à notre travail de représentants du personnel. Si la transmission de documents sous forme électronique est positive, la forme papier reste indispensable au travail de préparation. Nous avons par ailleurs demandé à l'occasion du dernier CTSD 67 que les comités techniques puissent commencer dès le matin pour terminer à un horaire raisonnable tout en permettant des échanges riches. En guise de réponse, vous avez fixé la réunion de ce CTA à une heure jamais aussi tardive !

Dans cette déclaration liminaire, nous voulons vous faire part d'un certain nombre de sujets d'inquiétude portant sur la préparation de rentrée, sur la réforme des rythmes dans le premier degré, sur le mouvement des personnels et sur les projets concernant la réorganisation de l'espace universitaire alsacien.

Les contours de la préparation de la rentrée et la répartition des DHG ont été présentés dans les collèges et les lycées avant ou après les vacances d'hiver. Ce que nous avons prévu, s'est malheureusement confirmé. Contrairement au discours officiel, la situation ne s'améliorera pas. On peut d'ores et déjà prévoir des effectifs toujours aussi chargés en collège et en lycée. La palette des enseignements et plus particulièrement des options continue à être rognée par les mêmes pratiques malthusiennes que nous avons dénoncées à de nombreuses reprises.

Quant à la réforme des rythmes dans le premier degré, la FSU demande que vous soyez la garante de la cohérence et de l'harmonisation des projets en mettant en place le plus rapidement possible une véritable concertation avec les collègues grâce aux conseils d'école, mais aussi dans des groupes de travail avec tous les représentants des personnels.

Un autre motif d'inquiétude concerne les perspectives de mobilité des personnels dans le cadre des différents mouvements. Dans le premier degré le taux de satisfaction des permutations départementales a atteint cette année le niveau le plus bas. Le premier mouvement s'annonce d'ores et déjà catastrophique en raison du blocage de nombreux postes (pas moins de 60 dans le département du Haut-Rhin et 79 dans le Bas-Rhin).

Le mauvais feuillet des années Sarkozy risque fort de se perpétuer également à l'occasion du mouvement Intra 2013 dans le second degré. L'accueil des stagiaires continuera de peser lourdement sur le nombre de postes mis au mouvement. Nos établissements accueilleront à la rentrée deux types de stagiaires. Les lauréats de la 1ère vague de concours auront, comme cette année un service en responsabilité de 15 h ; s'y rajouteront les admissibles de la seconde session qui devront théoriquement assurer 6 h et pour lesquels vous cherchez à créer autant de supports. Tout cela obéira encore davantage la fluidité d'un mouvement qui avait été déjà passablement cauchemardesque en 2012.

Notre dernier motif d'inquiétude concerne l'application de la loi ESR (Enseignement supérieur et de la recherche) et le projet de site pour les Universités d'Alsace. Ce projet qui se met en place à marche forcée risque fortement de pénaliser l'Université de Haute Alsace. L'ouverture en septembre 2013 de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education qui se subsistera à l'IUFM, changera en profondeur les conditions de formation des futurs enseignants. Comme l'UHA ne sera plus habilitée à délivrer des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation », le vivier potentiel d'étudiants d'origine sociale modeste du sud de l'académie et plus particulièrement de l'agglomération mulhousienne risque fort de se tarir.

Cette inquiétude rejoint également celle suscitée par le projet du Conseil unique d'Alsace qui fera l'objet d'une consultation référendaire le 7 avril. La FSU s'oppose à ce projet qui risque de transférer à la région des compétences nouvelles notamment en matière d'orientation et de pilotage des formations du second degré. Pour la FSU il convient d'en rester aux compétences partagées, les Recteurs décidant des formations, l'orientation demeurant au sein de l'EN ainsi que ses personnels.

Pour la FSU le pari de la démocratisation doit être au centre des politiques de l'éducation à tous les niveaux de la maternelle jusqu'au supérieur. Ce n'est malheureusement pas ce qui se profile ici ou ailleurs. C'est en tout cas ce que la FSU portera haut et fort à l'occasion de la manifestation du 6 avril à Paris.

NOUVEAU BAC LANGUES : BRICOLAGE ET APPROXIMATIONS



Cette année a été mise en place le **nouveau bac langues vivantes** prévu par la réforme du lycée entamée par le précédent gouvernement : en plus de l'épreuve écrite en fin d'année scolaire, les élèves ont passé deux épreuves orales (compréhension et expression sur l'une des quatre notions inscrites au programme) « dans le cadre normal du cours » durant les 2e et 3e trimestres (sauf ceux de série L qui eux subiront une organisation particulièrement complexe en juin). Dans ce cadre, les enseignants ont dû évaluer leurs propres élèves ou ceux de leur établissement.

Si les enseignants **de langues vivantes** sont plutôt satisfaits de voir l'oral reconnu à sa juste valeur et trouver sa place au sein des épreuves du baccalauréat, les modalités d'évaluation ne sont en revanche pas acceptables car elles ne garantissent pas l'égalité entre les élèves (épreuves orales décentralisées dont l'organisation et la conception reposent sur les équipes de professeurs de chaque établissement, anonymat des candidats qui n'est plus respecté). De plus, la quantité conséquente d'heures, qui ne sont d'ailleurs pas toutes rémunérées, consacrées à la conception, l'organisation et la préparation des épreuves a manqué pour le travail de fond avec les élèves, dans le cadre d'un calendrier trop serré avec des épreuves qui arrivent trop tôt dans l'année, et d'un programme très dense. Ce sont ainsi les élèves de toutes les classes qui ont été pénalisés par cette organisation insensée.

Par ailleurs, des consignes différentes ont été données par les inspections, ce qui a posé problème pour le travail en équipes dans les établissements.

Dans de nombreux établissements de l'Académie de Strasbourg (lycées Yourcenar à Erstein, Jean Monnet et Marie Curie à Strasbourg, Schuman à Haguenau,...), à l'instar des autres académies, les enseignants de langue protestent depuis plus d'un an contre ces modalités (motions au CA, courriers aux inspections..., voir le site académique).

Le SNES-FSU se bat pour demander l'abandon des modalités actuelles et obtenir une autre définition pour la session 2014, ainsi que la mise en place d'une réflexion collective sur des épreuves de langues vivantes au baccalauréat, conçues et organisées au plan national. Afin que ces épreuves soient mises en place de manière satisfaisante, plusieurs éléments d'organisation sont indispensables :

- Les épreuves orales de langues vivantes du baccalauréat doivent être des épreuves finales au mois de juin.
- Chaque élève doit être interrogé par un examinateur inconnu, dans un autre établissement.
- Les sujets doivent être proposés au niveau national et l'anonymat des copies garanti.

Le SNES-FSU encourage les collègues à continuer à mettre la pression : motions au CA pour faire le bilan des épreuves, courriers aux inspections, sans oublier de signer et de faire signer les collègues, toutes disciplines confondues, la pétition intersyndicale :

Nicolas Springer et Dominique Perrin

<http://www.lv-bac-urgence.net/?petition=3>